



Le 19 juin 2020

## Mise à jour concernant la rupture d'approvisionnement de dimercaprol — 2020

Le Centre antipoison de l'Ontario (CAO) a été informé d'une nouvelle rupture de l'approvisionnement du dimercaprol fabriqué par Akorn Pharmaceuticals. Cet agent chélateur, également connu sous le nom de British Anti-Lewisite (BAL), est le seul antidote approuvé par Santé Canada pour le traitement des intoxications aiguës au plomb, au mercure et à l'arsenic. Puisqu'Akorn Pharmaceuticals s'est placée sous la protection de la loi sur les faillites, il est peu probable que ce produit soit de nouveau offert sur le marché nord-américain à court terme.

Santé Canada a indiqué qu'elle serait disposée à considérer les demandes pour obtenir du BAL d'autres fabricants dans le cadre de son Programme d'accès spécial (PAS). Le nom et les coordonnées du fabricant devront être inclus dans la demande.

Étant donné que le Centre antipoison de l'Ontario recommande aux urgences des hôpitaux de tenir en stock un agent chélateur pour le traitement des intoxications susmentionnées, les pharmacies des établissements sont invitées à conserver leurs stocks expirés jusqu'à la reprise de l'approvisionnement. Si un patient se présente à l'hôpital avec une intoxication aiguë à des métaux lourds, il est également possible d'envisager l'emprunt de dimercaprol à d'autres établissements de la région. Nous vous rappelons que vous devez consulter le Centre antipoison de l'Ontario avant d'entreprendre un traitement chélateur pour une intoxication aux métaux lourds.

Le Centre antipoison a aussi appris que la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis avait reporté l'expiration du lot 111767A de dimercaprol dilué dans l'huile, distribué par Akorn Pharmaceuticals, la faisant passer de mai à novembre 2020. Cette information est publiée sur le [site de la FDA](https://www.fda.gov/drugs/drug-shortages/search-list-extended-use-dates-assist-drug-shortages) (en anglais) <https://www.fda.gov/drugs/drug-shortages/search-list-extended-use-dates-assist-drug-shortages>.

Comme autre solution envisageable, le CAO suggère aux pharmacies d'hôpitaux de se procurer du DMPS (2,3-dimercapto-1-propanesulfonique) pour « utilisation ultérieure » par le biais du Programme d'accès spécial (PAS) de Santé Canada, ou de s'assurer qu'elles y ont accès en vertu d'une entente de partage d'antidotes, le cas échéant.

Les frais pour expédier le DMPS avec contrôle de température sont estimés à 2 500 \$. Toutefois, nos collègues du IWK Regional Poison Centre, qui utilisent ce produit depuis 2012, nous assurent que l'expédition standard est adéquate. Cette dernière permet de limiter le coût par fiole à environ 40 dollars canadiens.

Le DMPS constitue une solution de rechange au dimercaprol chez les patients allergiques aux arachides, le dimercaprol étant dilué dans l'huile d'arachide. Chaque hôpital doit avoir un accès immédiat à un agent chélateur pouvant être administré aux patients qui présentent des symptômes encéphalopathiques (convulsions) ou des vomissements découlant d'une intoxication aux métaux lourds. Le DMPS permet de répondre à cette exigence tout en servant de substitut au dimercaprol en cas de rupture d'approvisionnement. Pour faire demande pour ce produit, svp, consulter le site Web du CAO pour la documentation nécessaire et la marche à suivre.

Enfin, le DMSA (acide dimercaptosuccinique), aussi appelé succimer et commercialisé sous le nom Chemet<sup>MD</sup>, est approuvé par Santé Canada dans des cas précis et peut être obtenu par l'entremise du PAS. Cet agent chélateur peut être utilisé pour traiter les mêmes intoxications que le dimercaprol chez les patients ne présentant pas de symptômes aigus, car il peut être administré par voie orale. Il pourrait être recommandé à l'avenir en consultation avec le Centre antipoison. À noter que Santé Canada n'a pas approuvé le DMSA pour « utilisation future ». Pour cette raison, il ne peut pas servir de substitut au dimercaprol expiré ou en rupture d'approvisionnement.